

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Catherine, Maire.

Date de la convocation : 11/04/2025

Membres présents : BERNIGAUD Henri, CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny

Membres excusés : BOUILLOUX Louis, PELUS Yohann

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

**Délibération 2025-04-17 18 (7.5) : Région - Demande d'obtention d'un barnum au profit des associations de la commune**

Madame le Maire indique que la Région Auvergne Rhône-Alpes permet d'obtenir un barnum au profit des associations de la commune.

En effet, cette offre concerne les communes éligibles au « bonus ruralité » c'est-à-dire les communes de moins de 2 000 habitants.

Elles peuvent déposer une demande pour obtenir gratuitement un barnum de qualité et de dimension 3m x 3m afin de le mettre à disposition des associations.

Au dépôt de la demande, la commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Région pour l'obtention d'un barnum au profit des associations de la commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en  
Préfecture, le 25/04/2025  
et de sa publication, le 25/04/2025

Le Maire  
Catherine PICARD

